

**Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance -
Conseil municipal du 27 avril 2011**

Séance du 27 avril 2011, le Conseil Municipal de Paulinet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Damien CHAMAYOU**

Date de la convocation: 20 avril 2011

Présents: M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BLANC J, BOU A, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FRAYSSINHES J, JAMME CI, LACLAU M, RICARD D, QUINTARD G, VALETTE S.

Excusés : BOULARAN D, FABRE A, RAMADE Y.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

1 – Présentation et vote des Budgets 2011 et des diverses taxes

11 – Récapitulatif Budget Communal

Prévisions de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	432 221 €	371 868 €
<i>Dépenses</i>	596 596 €	191 283 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Recettes</i>	€	125 565 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Dépenses</i>	€	221 601 €
<i>Résultat reporté 2010</i>	+164 375 €	- 84 549 €
<i>Equilibre à</i>	596 596 €	497 433 €

12 – Récapitulatif Budget Annexe Eau

Prévisions de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	367 724 €	356 193 €
<i>Dépenses</i>	554 194 €	281 109 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Recettes</i>	€	100 000 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Dépenses</i>	€	148 371 €
<i>Résultat reporté 2010</i>	186 470 €	- 26 713 €
<i>Equilibre à</i>	554 194 €	456 193 €

13 – Récapitulatif Budget Annexe Assainissement

Prévisions de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	25 753 €	22 517 €
<i>Dépenses</i>	27 432 €	26 371 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Recettes</i>	€	€
<i>Solde Restes à Réaliser : Dépenses</i>	€	31 117 €
<i>Résultat reporté 2010</i>	1 679 €	+ 34 971 €
<i>Equilibre à</i>	27 432 €	57 488 €

14 – Vote des Taux d'imposition

Monsieur l'adjoint au Maire (délégué aux finances) présente et expose le budget annexe eau, le budget annexe assainissement et le budget communal de l'année 2011.

Après cette présentation détaillée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les taux

Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance -
Conseil municipal du 27 avril 2011

d'imposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- **décide à l'unanimité** d'augmenter de 2% les quatre taxes de façon à équilibrer le budget principal, ce qui donne les taux et produits suivants:

Taxes	Bases d'imposition 2011	Taux votés	Produit correspondant
D'habitation	370 400	10.19	37 743
Foncière (bâti)	263 000	11.01	28 956
Foncière (non bâti)	75 200	48.98	36 832
CFE	17 200	23.55	4 050
Produit fiscal			107 581

- **vote à l'unanimité** le budget annexe eau, le budget annexe assainissement et le budget communal tel qu'il a été présenté.

Après examen du budget le conseil municipal émet de grandes craintes pour l'avenir du financement des collectivités rurales. En effet une partie de la fiscalité qui avant la réforme allait au Département et à la Région est dorénavant encaissée par la commune (ainsi que par la communauté de communes) et reversée à la caisse de péréquation qui permet aux collectivités qui avaient beaucoup de taxe professionnelle de maintenir le même niveau de fiscalité. En clair les territoires pauvres qui avaient peu de TP reversent de la fiscalité locale aux grandes villes ! Quand cette fiscalité allait au Département et Région, on pouvait espérer bénéficier de subventions en retour. Mais quels retours peut-on attendre des villes ?

2 – Projet eau – assainissement St Jean de Jeannes

La nouvelle étude ne nous est pas parvenue.

3 – Classement candidats Fons Rouge

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que 15 candidats en tout se sont présentés ou ont manifesté un intérêt pour la reprise de la ferme de Fons Rouge.

Huit dossiers de projet sont arrivés en mairie qui s'ajoutaient aux 5 vus en 2010. Ces dossiers ont été étudiés par un groupe des membres du conseil municipal (adjoints, responsable agricole, maire), qui ont établi un classement selon les conditions définies dans le cahier des charges (faisabilité technique et financière du projet, motivation et expérience, ...) :

1 – Mr Amalric :

- Production apicole avec vente directe en gros et au détail du miel, de la gelée au détail et pollen frais au détail.
- Production ovine avec vente directe avec découpe des agneaux et des réformes,
- Travail en partenariat avec des éleveurs locaux pour certains prés de bas fond.

2 – Mr Sainon :

- Activité avicole avec commercialisation en vente directe (poules pondeuses, poulets, canettes).
- Activité cunicole : lapins en vente directe.
- Activité ovine et porcine en vente directe.

3 – Projet en association (deux couples) :

- Elevage caprin (et quelques bovin) pour fabrication fromage,
- Activité forestière: (entretien des parcelles boisées, ouverture des pâturages, approvisionnement en bois de chauffage, ...).

Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance -
Conseil municipal du 27 avril 2011

4 – Mr Parisi et Melle Maury :

- Système d'élevage avec activité bovin lait en transformation de fromages (lactiques et Tommes) avec vente directe à la ferme et aux marchés.

5 – Mr Lamorinière et Melle Mottoul :

- Projet familial : production mixte (ovin viande dont une partie commercialisé en vente directe « barquette », production de chevaux d'endurance, prestations de services : débouillage prise en pension d'équidés).

6 – Mr Barra et Melle Bellier avec installation en deux temps :

Production en agriculture biologique :

- Fabrication de fromages de brebis race lacaune en vente directe.
- Fabrication de fromages « lactiques » de chèvres.

7 – Mr Bastin :

Pas de projet suffisamment concret, bien qu'il soit motivé par le site.

8 – Mr Bruhat

Maraîchage en biologique, commercialisation sous forme de paniers : dossier insuffisant.

9 – Autres candidats :

- 2 ont visités, mais pas de dossier ni de projet,
- Cinq candidatures étudiées courant 2010 (Messieurs Huizinga « qui a retiré sa candidature » Vecchiarelli, Chesnel, Association Labit – Dutheil - Viaud, Dargère – Perez,)

Après avoir écouté l'exposé, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de classement,
- Souhaite dans un premier temps, que Monsieur AMALRIC se rapproche de la Chambre d'Agriculture du Tarn pour finaliser son projet.
- Envisage une rencontre après avoir pris connaissance du dossier, afin de déterminer les clauses de cession.
- En cas de non aboutissement du dossier administratif ou financier avec Monsieur AMALRIC, l'étude approfondie est engagée avec le second puis le troisième, ...

4 – Proposition de convention « Charte de bon voisinage en milieu rural dans les Monts d'Alban »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la charte de bon voisinage en milieu rural (support d'un dialogue entre occupants d'un même territoire). Ce document est la déclinaison locale de la convention signée entre l'Etat, l'Association des Maires et Elus du département du Tarn, les Jeunes Agriculteurs du Tarn et la Chambre d'Agriculture du Tarn.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver cette charte,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette charte telle qu'elle est présentée et le mettre en œuvre.

5 – Rénovation maisonnette « Ex-Gravelat » et drainage, assainissement et nivellement des terrains de la laiterie au garage :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de nivellement et accessibilité décidés autour du garage municipal près de la lagune et confiés à l'entreprise FAGES.

Suite à la décision d'aménager un accès au futur atelier de découpe (ancienne laiterie), des travaux d'accès routier par l'arrière et d'évacuation des eaux pluviales et usées sont nécessaires dans la partie haute du pré communal.

En conséquence, à cette occasion il convient de réaliser en même temps les plateformes « jardins » qui doivent être cédées aux différentes maisons riveraines (Ricard, ancienne maison Gravelat et De Goer) et de poser un drain le long des constructions pour limiter l'humidité.

Ces trois groupes de travaux doivent être réalisés en même temps pour limiter les coûts et aussi utiliser les déblais pour agrandir la plateforme devant le garage. Un devis complémentaire sera donc demandé à l'entreprise Fages.

Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux.

Après établissement des coûts précis, le conseil établira les conditions de cession des terrains aux propriétaires riverains (par vente ou par bail longue durée).

Enfin pour l'ancienne maison «Gravelat» à Paulinet, qui est propriété de la commune et actuellement libre (et partiellement insalubre en raison de problèmes d'humidité), après les travaux d'assainissement des murs extérieurs, un programme de réhabilitation sera indispensable avant remise en location : ouverture d'une porte fenêtre, aérations, reprise de peintures, ...